

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2

DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE GUENGAT

Du mardi 21 octobre 2025 à 8h30 au mercredi 26 novembre 2025 à 17h.

Les objectifs de la modification n°2 du PLU sont les suivants :

- Le basculement d'une zone 2AUL en 1AUL afin de permettre l'aménagement d'équipements publics,
- La modification des règles relatives au changement de destination pour les locaux commerciaux,
- La modification des marges de recul le long d'une voie départementale pour faciliter l'accueil des activités sur la zone d'activités de la Base et sur la zone de Kerdrein (zonage Ui),
- La suppression du périmètre d'OAP n°Uhb10,
- La reprise de la rédaction de plusieurs articles du règlement afin de faciliter leur interprétation :
 - Reconstruction de bâtiments existants en zone A et N
 - Hauteur et style de clôture en zone Uh
 - Implantation des constructions en limites séparatives
 - Règles relatives aux stationnements
- La mise à jour du zonage NP1in pour tenir compte du nouveau PPRI,
- La suppression de prescriptions pour le changement de destination,
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique (suppression d'une ligne électrique et mise à jour du zonage PPRI).

Le dossier et le registre d'enquête seront à disposition du public à partir du mardi 21 octobre 2025 à 8h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Guengat, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que le samedi de 9h à 12h (sauf le premier samedi de chaque mois). Un poste informatique sera également mis à disposition à la mairie.

L'ensemble du dossier d'enquête pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la commune de Guengat (www.guengat.bzh).

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, par courrier ou par courrier électronique (mairie@guengat.bzh), avec la mention « *Madame la Commissaire-enquêtrice – modification N°2 du PLU de la Commune de Guengat* ».

Le Tribunal Administratif a désigné Madame Catherine DESBORDES en tant que commissaire-enquêtrice.

La commissaire-enquêtrice recevra le public en Mairie de Guengat :

- mardi 21 octobre de 9h à 12h
- samedi 15 novembre de 9h à 12h
- mercredi 26 novembre de 14h à 17h

Chacun pourra venir présenter ses observations à la commissaire-enquêtrice au cours de ces permanences.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice à la mairie de Guengat pendant une durée de 1 an après clôture de l'enquête.